

Délibération n° 2018-06-21

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 17 décembre 2018

Objet

Organisation et
 gestion de la saison
 culturelle

Rapporteur

KAROUTZOS Christian

Date de convocation

10 décembre 2018

**Date d'affichage du
 compte rendu**

21 décembre 2018

**Nombre de
 conseillers**

En exercice : 126
 Présents : 91
 Votants : 95
 Pour : 95
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	VEZON Christophe (S)	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
		DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
		GAUTHIER Isabelle
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
		MEALLET Roger-Jean
MONIET-FIEVET Jean-Marc		NICOLLET Michel
	SAUTEREAU Catherine (S)	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	COUTAREL Bernard (S)
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	POULOSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
ROCHETTE Christophe	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		SALVINI Luc
SAUVANT Jean-Pierre	SOLIGNAC Maurice (S)	THEVIER Gérard
TINET Georges		
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (4) : ALETON Danielle à VARISCHETTI Martine, BERTHELOT Pascal à LEGENDRE Denis, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (9) : BOYER Elie, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, PELOU Michel, SAUX Marie-Pierre.

Absents (31) : BARBET Laurent, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BESSEYRE Fabien, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DESGEORGES André, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MOREL Jacques, NÔ Lucien, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, TOULOUZE Michel, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

CONSIDÉRANT que le bilan synthétique de la saison culturelle 2017-2018 porte à 3 400 le nombre de spectateurs, dont 570 scolaires. 27 communes ont accueilli une proposition de spectacle vivant, un concert ou une exposition, et que 24 équipes artistiques ont permis d'assurer 35 représentations ainsi qu'une exposition électro-acoustique ;

CONSIDÉRANT que les principales orientations qui sous-tendent l'organisation de la saison sont les suivantes : pluridisciplinarité (danse, théâtre, musique, cinéma, etc.), itinérance sur le territoire en lien avec un accueil local, complémentarité avec les autres diffuseurs, participation à des projets transversaux, accessibilité, notamment tarifaire ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la mise en œuvre de la 2^{ème} édition 2018-2019, 23 communes ont répondu à l'appel à candidatures en date du 24 avril 2018 : Antoingt, Ardes, Champeix, Coudes, Égliseneuve-des-Liards, Lamontgie, Montaigut-le-Blanc, Neschers, Orbeil, Parent, Plauzat, Perrier (via l'association Musiques et Voix), Saint-Genès-la-Tourette, Saint-Germain-Lembron (avec la Licorne), Saint-Martin-des-Plains, Saint-Floret, Saint-Gervazy, Saint-Jean-en-Val, Saint-Jean-Saint-Gervais, Sauxillanges, Usson, Vodable ;

CONSIDÉRANT qu'à ces accueils s'ajoute l'organisation conjointe avec la municipalité de Brassac-les-Mines du spectacle Pinocchio, ainsi que la reconduction d'une saison estivale en partenariat technique, logistique et financier avec la ville d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que cette saison reproduit des partenariats, initiés lors de la 1^{ère} édition et en développe de nouveaux : château de Villeneuve-Lembron, Foyer de jeunes travailleurs, festival Itinérances Tsiganes, Lampisterie, Licorne, Inspection Académique, ALSH/RAM ;

CONSIDÉRANT que, dans la lignée des orientations définies par le groupe de travail « Saison culturelle » et la commission « Culture et Patrimoine », les rendez-vous effectués pendant l'été avec les différentes équipes municipales et associatives, ont permis de définir les envies et capacités de chacun et de préciser les choix artistiques, techniques et budgétaires ;

CONSIDÉRANT que, de septembre 2018 à juillet 2019, les P'tits Papiers recevront 26 équipes artistiques, dans 27 communes différentes, pour un total de 39 représentations ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'améliorer les conditions d'accueil des compagnies, de sécurité du public et de travail des agents en charge de la mise en œuvre de la saison, un régisseur général accompagnera le service en amont et pendant les dates de représentation, pour un total de 350 heures réparties sur les différentes dates, et que l'Agglo Pays d'Issoire continuera par ailleurs à faire appel à des prestataires et techniciens locaux pour les accueils imposant des contraintes techniques spécifiques ;

CONSIDÉRANT que, dans le prolongement du travail initié en 2017, cette nouvelle saison s'attache aussi à créer des passerelles avec l'école de musique (stages de pratique, rencontres artistiques, premières parties, etc.), le Pays d'Art et d'Histoire, le Pôle Enfance Jeunesse (spectacles pour les ALSH, RAM, Accueils Jeunesse, formation artistique des animateurs et encadrants en lien avec la programmation), et qu'elle se construit aussi en

concertation avec les associations locales (auberges espagnoles, valorisation de leurs actions, choix commun de spectacle, buvettes, etc.) ;

CONSIDÉRANT qu'en mettant à l'honneur des artistes implantés sur le territoire auvergnat mais aussi des compagnies et musiciens au rayonnement national, elle propose des spectacles et concerts aux esthétiques contemporaines et tout à la fois accessibles à tous, portant une parole engagée, ouvrant la réflexion sur les questions sociétales ;

CONSIDÉRANT que le plan de financement prévisionnel de la saison culturelle 2018-2019 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût artistique (contrats de cession)	72 000 €	Département sur saison	6 234 €
Droits d'auteur	5 910 €	DRAC - EAC	10 000 €
Frais logistiques	4 950 €	Leader	110 000 €
Prestations techniques	5 000 €	Recettes	5 000 €
Salaire régisseur général	11 595 €	ASP	8 800 €
Ingénierie (O. Chastel et E. Adamczyk)	56 000 €	Autofinancement	23 521 €
Communication	8 100 €		
TOTAL	163 555 €	TOTAL	163 555 €

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de valider le projet et le plan de financement prévisionnel tel qu'il figure ci-dessus ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- de valider la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des financements (État, Conseil régional, Conseil départemental, fonds européens, participations privées, etc.) nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer tout document y afférent ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats de cession, création artistique, production exécutive de spectacle vivant, contrats techniques, prestations, conventions de coproduction, partenariats, prêts de matériel, embauches de techniciens, déclarations de droits et autres commandes, dans la limite des crédits budgétaires alloués ;
- de mandater Monsieur le Président pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la saison culturelle.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le **28/12** /2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le **28/12** /2018